



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

eaux territoriales

Question écrite n° 42251

Texte de la question

M. Gilles Lurton appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la question de l'extension du plateau continental de la France au-delà des 200 milles marins. La convention de Montego Bay de 1982, et plus précisément son article 76, donne aux pays côtiers la possibilité d'étendre leur plateau continental au-delà des 200 milles marins. Pour ce faire, la France a mis en place le programme Extraplac par lequel elle peut espérer étendre ses droits souverains sur les ressources naturelles du sol et du sous-sol marins sur près de deux millions de km². Afin de finaliser la conquête du plateau continental étendu et de mettre en place une véritable politique maritime digne d'un pays présent sur tous les océans grâce aux outre-mer, le Conseil économique social et environnemental recommande notamment d'informer l'Union européenne et de l'associer aux différents programmes de la politique maritime française. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

L'Union européenne a développé une politique maritime à laquelle notre pays a apporté dès ses débuts une contribution fort appréciée. S'agissant de l'extension du plateau continental relevant de la France, l'information de l'UE s'est faite sur une base régulière au fur et à mesure de l'avancement de ce programme aux Nations unies : le COMAR, groupe de travail du Conseil et instance en charge des questions du droit de la mer au sein de l'UE, a été informé des différentes phases de dépôt de nos demandes devant la Commission des limites du plateau continental.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Lurton](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42251

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 novembre 2013](#), page 11782

Réponse publiée au JO le : [17 mars 2015](#), page 1929